

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 janvier 2018

ETAT SERVICE SOCIÉTÉ DE CONFIANCE - (N° 575)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 1115

présenté par
le Gouvernement

à l'amendement n° 706 de M. Woerth

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:

A la première phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« des articles mentionnés au premier alinéa »

les mots :

« de l'article 240 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement pour faire coïncider le champ de l'amendement avec les situations dans lesquelles il est applicable en pratique.